

Rétablissement justifié de l'ISF

Notre exécutif a supprimé l'ISF arguant du fait que les bénéficiaires de la mesure allaient "investir"... certes, mais dans quoi, un pied à terre à St Barth, un cheval de course, une voiture de collection ...?

Je propose une manière simple de s'assurer, dans l'esprit de l'exécutif, de la bonne utilisation de ce cadeau fiscal...réactualiser notre bon vieux PEA(Plan d'Epargne en Actions) sous la forme d'un PEA-S(PEA Solidarité par ex).

Mécanisme : les futurs assujettis à l'ISF(exit l'IFI)auraient 2 possibilités :

-verser la totalité ou une partie de l'impôt dû dans ce PEA-S sous forme d'achat d'actions éligibles à ce plan c'est à dire des actions françaises ou éventuellement européennes.

-refuser cette option et dans ce cas verser le montant de l'impôt au fisc.

Il faudrait bien sûr mettre en place des règles pour éviter les ventes rapides et abusives mais laisser une latitude dans la gestion du portefeuille tout en conservant un montant minimum pendant la durée du plan.

Ce système, à aménager bien sûr, ne me semble pas bien complexe à mettre en place dans la mesure où les banques savent déjà gérer ce type de produit.

AVANTAGE : notre Président et les Français seraient au moins sûrs que le cadeau fiscal est bien injecté dans l'économie française, enclenchant ainsi le cercle vertueux souhaité, investissement... innovation...création d'emplois...

Christian VARNIER